

MÉMO / PRÉPARER LES CHANTIERS

**AUSCULTATION
DU BÂTI**

Le métro du Grand Paris Express sera un réseau principalement souterrain et traversera un contexte urbain particulièrement dense.

Des enquêtes préalables ont permis de recenser les bâtiments potentiellement impactés par les futurs travaux de la Société du Grand Paris. Ces bâtiments susceptibles d'interagir avec les travaux du Grand Paris Express seront visés par la mise en œuvre d'un système de suivi.

Le système de suivi, l'auscultation, vise à mesurer les mouvements des bâtiments induits par le sous-sol.

La Société du Grand Paris mandate des entreprises pour réaliser ces opérations, qui débuteront un an environ avant les travaux de génie civil.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CES ÉTUDES ?

▶ RECENSER LES BÂTIMENTS ET OUVRAGES POTENTIELLEMENT IMPACTÉS PAR LES TRAVAUX

▶ ÉTABLIR UNE BASE DE DONNÉES DE LEURS DÉFORMATIONS NATURELLES

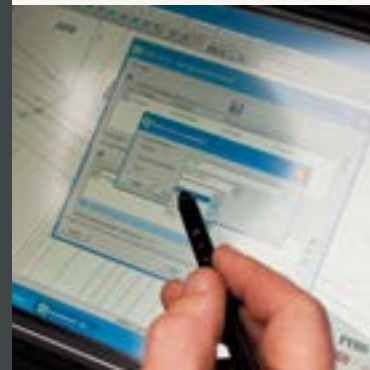
À QUOI SERT L'AUSCULTATION ?

L'auscultation vise à disposer des instruments de mesure afin de suivre les évolutions des bâtiments, immeubles, maisons et structures avoisinant les travaux de génie civil. Elle constitue ainsi un moyen de surveillance et de détection en vue de prévenir l'apparition de dommages éventuels.

Placé avant les travaux, l'auscultation permet d'identifier les mouvements naturels des structures dues par exemple à la chaleur ou l'hygrométrie.

COMMENT SE DÉROULE L'AUSCULTATION ?

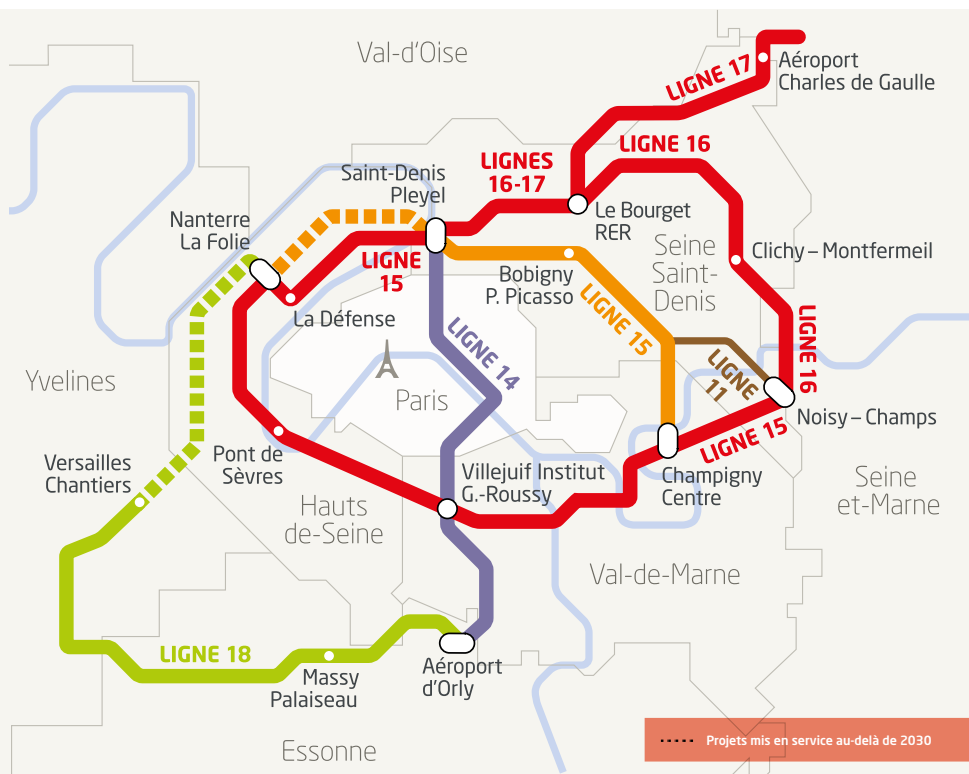
1. La Société du Grand Paris contacte via le titulaire du marché et par courrier les personnes concernées et toute intervention fait l'objet d'une autorisation écrite du syndic ou propriétaire.
2. L'entreprise mandatée se rapproche ensuite des syndics, propriétaires ou exploitants de chaque ouvrage avant l'installation des dispositifs. Une visite de chaque ouvrage est organisée, en présence du syndic et du maître d'œuvre, pour vérifier la nécessité d'implanter des instruments et évaluer les contraintes.
3. Les différents appareils sont installés par l'entreprise titulaire, qui a la charge de leur nettoyage et maintenance, pour prendre les relevés.
4. Les instruments sont relevés régulièrement manuellement ou automatiquement ; et les données sont analysées pour permettre la détection d'éventuels dommages.



LE GRAND PARIS EXPRESS À L'HORIZON 2030

Le Grand Paris Express permettra la création de **200 km de lignes de métro automatique**, ainsi que la construction de **68 nouvelles gares** reliant les grands pôles économiques de l'Île-de-France, ses 3 aéroports et ses gares TGV.

Trois gares verront également le jour dans le cadre du prolongement de la ligne 11.



La Société du Grand Paris est chargée de la conception et de la réalisation du nouveau métro automatique, très majoritairement souterrain, qui reliera les banlieues entre elles et à la capitale.